

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Le Maire ouvre la séance à 18 H 20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir	:	M. ROUX	à	M. JACQUET
		Mme BELISSANT-REYDET	à	Mme RAKIC
		Mme LAGRANGE-MARTINET	à	Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS
		Mme MONNOT	à	Mme LEVIEL
		M. TRIFFAULT-MOREAU	à	Mme DIERICKX
		Mme VIAL	à	M. FAIVRE
		M. FEVRE	à	M. FALCE

Le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – EXPOSITION "HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, HISTOIRE D'UNE VILLE"

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le tarif du livret proposé à 8 €,
- autorise le Maire à solliciter les subventions et concours divers,

- approuve la convention de partenariat avec les Hospices Civils et adopte les tarifs afférents au billet jumelé mis en place à l'occasion de l'exposition, dont le détail est repris dans la délibération prise à cet effet,
- sur proposition du Maire approuve la vente d'un pass, au tarif de 1 €, permettant de visiter la déclinaison de l'exposition dans les Espaces beunois,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre avec tout partenaire, qu'il soit public ou privé.

RAPPORT 3 – AFFAIRES CULTURELLES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant différentes actions culturelles :

❖ Scène d'été « Côté Cours, Côté Jardins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tous documents à intervenir en vue de l'organisation des animations estivales.
- autorise la Société KAYANE et l'Association l'Etrier Nicolas ROLIN, à organiser des promenades à dos d'ânes et de poneys au Parc de la Bouzaize, pendant les mois de juillet et août 2018,
- fixe le prix de la redevance d'occupation du domaine public à la charge des prestataires à 10 €/jour.

❖ Organisation des Journées du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire des partenariats avec le soutien des entreprises privées locales à l'occasion de la 35^{ème} édition des Journées du Patrimoine 2018 qui auront lieu les 15 et 16 septembre 2018,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

❖ Tarifs spectacles à la Lanterne Magique BEAUNE Vibrations 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- reconduit les tarifs des spectacles proposés à la Lanterne Magique, dans le cadre de la saison BEAUNE Vibrations 2018/2019, dans les conditions suivantes :
 - ✓ 8 € en tarif unique,
 - ✓ 6 € pour les adhérents des Espaces Beunois, les scolaires (élémentaires et secondaires) et les étudiants
- décide que la mise en place de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} septembre 2018,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires, publics et privés.

❖ **Théâtre Municipal – Elaboration du programme 2018/2019 et demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les contrats de spectacles au Théâtre pour la période janvier/juin 2019, dans la limite de 65 % des sommes allouées en 2018 à la programmation théâtrale, soit 78 000 €,
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions susceptibles d'atténuer la charge de la Ville et en particulier auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de son dispositif d'aide aux établissements culturels qui favorisent l'accueil de compagnies régionales.

❖ **Restauration d'une œuvre de la Collégiale Notre-Dame**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement proposé dans le cadre des travaux de restauration du tableau « *La Visitation* » de Nicolas CHEVILLARD et de son cadre,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or ou tout autre organisme susceptible d'apporter son concours,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

❖ **Demande de subvention au titre du Fonds Spécial Lecture auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, au titre du Fonds Spécial Lecture,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel nécessaire.

RAPPORT 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULES FERRY

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Sportive du Collège Jules FERRY, pour un soutien dans le cadre de ses actions de développement de l'activité physique auprès d'un maximum d'élèves,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 5 – REDEVANCE POUR L'EXPLOITATION DU LOCAL BUVETTE ET RESTAURATION RAPIDE DU STADE NAUTIQUE – CREATION DE TARIFS COMPLEMENTAIRES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création de tarifs complémentaires pour permettre l'exploitation du local buvette et restauration rapide du Stade Nautique,
- fixe les tarifs complémentaires comme suit :
 - Tarif forfaitaire, période du 1^{er} juillet au 2 septembre 1 000 €
(plus charges énergie en consommation réelle)
 - Tarif forfaitaire avec horaire 12h/18h, période du 1^{er} juillet au 2 septembre 800 €
 - Tarif forfaitaire demi semaine sans précision de jours, ou plage horaire d'ouverture de 3h/jour sur une semaine complète, pour exploitation du local buvette ou d'un emplacement mobile, période du 1^{er} juillet au 2 septembre (plus charges énergie en consommation réelle)..... 600 €

RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LES HOSPICES CIVILS DANS LE CADRE DE LA VENTE DES VINS 2018

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler la convention de partenariat au profit des Hospices Civils de BEAUNE, dans le cadre de la Vente des Vins 2018, portant notamment sur la mise à disposition de locaux et de matériels et l'exécution de prestations diverses par du personnel municipal,
- sur amendement du Maire, approuve la vente à l'euro symbolique, de la tribune présidentielle mise à la seule disposition des Hospices Civils à l'occasion de la Vente des Vins,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 7 – VIE ASSOCIATIVE – VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE EN 2017

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation du bilan 2017 des avantages en nature apportés par la Ville aux Associations, dont la liste est jointe à la délibération.

RAPPORT 8 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES – REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques et privées telle que présentée et dont le détail se trouve dans les délibérations prises à cet égard,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 9 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Evolution et suppressions de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- approuve le tableau de mise en cohérence des effectifs tel que présenté à compter du 1^{er} juillet 2018,
- décide de transformer un poste de chargé de mission de catégorie A en un poste d'Attaché,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Convention de facturation de formations entre la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et la Ville de BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de refacturation des prestations engagées par la Ville de BEAUNE, pour le compte de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'organisation de formations conjointes,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

❖ Vacation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en œuvre, à compter de septembre 2018, d'un cinquième site d'accompagnement à la scolarité (dispositif CLAS -Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-), au sein du quartier des Echaliers,
- décide pour ce faire d'augmenter le nombre d'heures CLAS, qui passeront de 601 h à 784 h/an, pour l'année scolaire 2018/2019
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Mise à disposition de personnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire le projet cinéma/court métrage pour l'année scolaire 2018/2019 organisé par l'Espace Jeunes, en partenariat avec l'Ecole des Beaux-Arts,
- décide de mettre à disposition deux enseignants de cet établissement à raison de 75 heures pour l'un et de 20 heures pour l'autre sur la période allant d'octobre 2018 à fin mars 2019,
- approuve la mise à disposition d'un agent administratif de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud au sein d'un service d'accueil public de la Ville de BEAUNE, pour une aide ponctuelle d'une durée d'un mois environ,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Transformation de postes en apprentissage pour la rentrée de septembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de transformer, à la rentrée de septembre, certains postes afin de les faire évoluer en fonction des besoins des services d'accueil des apprentis et des profils des candidats présentés par les Centres de Formation
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

RAPPORT 10 – ADHESION A COMEDEC

(rapporteur : Mme LEVIEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les conventions avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Traitements Sécurisés,
- alloue les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif,
- autorise le Maire à solliciter le paiement par les tiers pour les actes transmis.

RAPPORT 11 – MODIFICATION DES MODALITES DU STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier le tarif de forfait journée par emplacement de stationnement payant dans les conditions suivantes :
 - 28,00 € en zone rouge,
 - 13,00 € en zone orange,
 - 8,00 € en zone verte.
- décide par ailleurs d'élargir la vente d'abonnements « RIVERAIN » aux riverains de zone bleues, sur justification de leur lieu de domicile et dans la limite d'un abonnement par véhicule,
- décide que ces dispositions seront applicables à compter du 9 juillet 2018 et en tout état de cause dès lors que la délibération est devenue exécutoire.

RAPPORT 12 – ADHESION A DES COMPETENCES ET SERVICES OPTIONNELS PROPOSES PAR LE SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert au SICECO des deux compétences optionnelles suivantes :
 - Conseil en énergie partagé CEP – article 6-8,
 - Réseaux de communications électroniques – article 6-7
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 13 – AMENAGEMENT D'UN SENTIER PARTAGE ROUTE DE POMMARD - 1ERE TRANCHE - FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement de la 1^{ère} tranche de l'aménagement d'un sentier partagé route de Pommard, dont le coût des travaux est estimé à 96 324,93 € HT,
- note que ce projet a reçu l'aval du Comité de sélection du 27 avril 2018 réunissant la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération, le Pays Beaunois, le Syndicat Mixte du SCOT,
- autorise le Maire à solliciter une subvention de 38 530 €, au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 axe 5, correspondant à 40 % du coût de l'opération.

RAPPORT 14 – CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention à passer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives -INRAP-, relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive préalablement à la réalisation de la « *Cité des Vins et des Climats de Bourgogne* »,
- autorise le Maire à signer ladite convention,
- mandate le Maire pour mener ce dossier à son terme.

RAPPORT 15 – DEMANDES D'AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde 4 subventions, pour un montant total de 4 390,83 €, au titre des aides pour ravalement de façades.

RAPPORT 16 – PARTICIPATION D'URBANISME - PVR AU LIEUDIT LE PRILLE A CHALLANGES - TRANCHE 2 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de reversement de la PVR entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de BEAUNE, concernant la seconde tranche des travaux d'aménagement du lieudit Le Prille au Hameau de CHALLANGES,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 17 – DEFINITION DU PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD ET PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS TRANSFERES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- arrête les périmètres proposés pour les quatre zones d'activités transférées à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud dénommées : « Les Bruottées », « La Berlotte », « BEAUNE-VIGNOLES » et la « ZAC DE LA PORTE DE BEAUNE »,
- autorise le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements des zones « BEAUNE-VIGNOLES » et « ZAC DE LA PORTE DE BEAUNE »

RAPPORT 18 – GROUPEMENTS DE COMMANDES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la création de groupements de commandes suivants :
 - Achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle
 - Fourniture de matériels informatiques
 - Location et maintenance de photocopieurs
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, définissant les modalités de la mise en œuvre de ces groupements de commandes.

RAPPORT 19 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2019
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 1er janvier 2019 en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, dans les conditions présentées et reprises dans la délibération.

RAPPORT 20 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables et l'extinction de créances, d'un montant total de 48 815,12 €,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 21 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan des opérations immobilières réalisées ou engagées pour l'exercice 2017.

RAPPORT 22 – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – BILAN 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale –DSUC7- attribuée en 2017 s'élevant à 326 216 €.

RAPPORT 23 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion de l'exercice 2017 pour le Budget Principal, les Budgets Annexes du Camping, de la ZAC Porte de BEAUNE, de la SPL BEAUNE Congrès et de la ZAC de l'Aérodrome présentés par le Comptable Public.

RAPPORT 24 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations en laissant la présidence à Mme RAKIC, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 1 voix contre, approuve les résultats des Comptes Administratifs 2017 (Budget Principal et budgets annexes) présentés par M. CHAMPION.

Le Maire, de retour dans la salle des délibérations, reprend la présidence et laisse la parole à M. CHAMPION qui présente les rapports suivants.

RAPPORT 25 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZAC PORTE DE BEAUNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de clôturer le Budget annexe ZAC Porte de BEAUNE à la fin de l'exercice 2017,
- sollicite la radiation du code INSEE afférent.

RAPPORT 26 – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise et l'affectation des résultats 2017, dont le détail est joint en annexe à la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 27 – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- approuve la clôture de 5 autorisations de programme, du fait de l'achèvement de la réalisation du programme,

- approuve la nouvelle situation des autorisations de programme qui permet de solder les crédits de paiement 2017 pour les réinscrire sur 2018 ou les exercices suivants et dont le détail figure dans la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 28 – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 29 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE GESTION DE LA TVA DANS LE BUDGET PRINCIPAL POUR LA ZAC PORTE DE BEAUNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la gestion de l'activité de la ZAC Porte de BEAUNE au niveau du Budget Principal par le Services des Impôts des Entreprises (SIE) et la Trésorerie de BEAUNE, en raison de la fermeture du Budget Annexe,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h35.

Affiché le 5 juillet 2018

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00